



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mobilisations dans les universités : Non au manque de places et à la dégradation des conditions d'études !

Après les manifestations réussies du 15 septembre dans l'enseignement supérieur et la recherche et la mobilisation massive de ses agents et agentes de la fonction publique le 29 septembre pour réclamer une augmentation du point d'indice et plus largement de meilleurs budgets pour la fonction publique, les lycéen·nes et les étudiant·es se mobilisent pour leurs conditions de vie et d'études. À Toulouse, Lyon, Rouen, Paris, Rennes, Besançon, les campus ont été fermés ou bloqués. Les raisons de se mobiliser sont multiples.

Les effets délétères de Parcoursup continuent à s'exercer sur les néo-bacheliers et bacheliers souhaitant poursuivre leurs études à l'université. En raison de l'austérité dans laquelle les établissements sont maintenus, les capacités d'accueil ont diminué, cette année encore. Au mois de juillet, plus de 127 000 candidat·es n'avaient pas trouvé d'affectation et plus de 37 000 avaient démissionné, soit 164 000 laissé·es pour compte de Parcoursup. C'est 30 000 de plus qu'en 2025, soit 14 % des inscrit·es contre 12 % en 2025. En Île-de-France, les commissions d'accès à l'enseignement supérieur cherchent encore à placer plus de 5 000 bacheliers et bacheliers, dont 2 000 dans l'académie de Créteil. Refuser de donner aux universités les moyens d'augmenter leurs capacités d'accueil apparaît irresponsable si l'on prend en compte le fait que le nombre de bacheliers et bacheliers va continuer à croître encore quelques années. Cette année l'enseignement supérieur public devra accueillir 20 à 30 000 étudiant·es de plus, soit l'équivalent des effectifs d'une université, sans recrutement ni moyens supplémentaires.

Pour placer les candidat·es recalé·es de Parcoursup qui n'ont pas abandonné, le ministère propose un troc indécent aux formations si elles en acceptent quelques-un·es en plus de leurs capacités d'accueil : 3 000 € par place ainsi ouverte, et un poste de contractuel (ATER) pour 50 places. Cette proposition est indécente tant le coût moyen d'un·e étudiant·e est bien supérieur (plus de 12 000 €) et les capacités d'accueil des établissements sont définies par les moyens octroyés. La situation est déjà difficile. Comment assurer de bonnes conditions d'études à des étudiant·es supplémentaires sans moyens dédiés ? Ces places sous-financées ne peuvent qu'accroître la pression supportée par les personnels des établissements. Le SNESUP-FSU dénonce un tel marchandage et réclame que l'État investisse dans l'ESR pour créer le nombre de places nécessaires à l'accueil de toutes les bacheliers et tous les bacheliers qui souhaitent poursuivre leurs études dans la filière de leur choix.

Outre la dégradation continue des conditions d'études et des taux d'encadrement, les aides personnelles au logement (APL) sont une nouvelle fois dans le viseur du gouvernement alors que le coût de la vie étudiante ne cesse d'augmenter. Les repas à 1 euro qui répondent à un besoin évident pour les étudiants et dont l'octroi était l'un des mandats du SNESUP-FSU ont été mis en place sans moyens supplémentaires pour les CROUS qui ne peuvent remplir leur mission. L'instauration des droits « différenciés » (multiplication par 16) pour les étudiant·es extracommunautaires, décrétée dès 2019, n'avait pas été appliquée par la grande majorité des universités. Le gouvernement a décidé de réduire les possibilités d'exonération à 30 % de ces étudiant·es dès cette année, 25 % l'an prochain et 20 % ensuite. Mesure discriminatoire, cette disposition a fait l'objet d'un refus catégorique des organisations syndicales et étudiantes et de fortes réticences des universités.

Le SNESUP-FSU dénonce la seule réponse du gouvernement par la force et la répression à la colère de la jeunesse. L'expression lycéenne et étudiante doit pouvoir se faire sans entrave et dans un cadre démocratique, pacifique, libre et serein. Le SNESUP-FSU est solidaire des étudiant·es et des lycéen·nes qui se mobilisent pour gagner les moyens suffisants pour pouvoir étudier et vivre dans des conditions décentes. Il appelle à être à leurs côtés et à participer aux mobilisations prévues dans les prochains jours, notamment le 6 octobre. Un [préavis de grève](#) a été déposé à cet effet.

Paris, le 1^{er} octobre 2026